

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PARENTS

Rencontre des parents et bulletins

Assemblée générale	10 septembre 2026, à 18 h 30
Première rencontre de parents	17 septembre 2026
Remise de la 1 ^{re} communication	9 octobre 2026
Remise du 1 ^{er} bulletin et rencontre de parents	18 novembre 2026
Remise du 2 ^e bulletin et rencontre de parents sur rdv	25 février 2027
Remise du 3 ^e bulletin	28 juin 2027 disponible en ligne

Photos « école »

La prise des photos à l'école aura lieu le 6 octobre 2026.



Absence de l'enfant

Vous devez nous informer du motif de l'absence et de sa durée en téléphonant au secrétariat au (514) 596-4994 ou sur Clic-école. Vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale 24h/24.

Départ hâtif d'un enfant

Si votre enfant doit quitter plus tôt, vous devez **nous écrire ou nous téléphoner**. Il est préférable de venir chercher votre enfant à l'école. Nous vous suggérons de prendre vos rendez-vous après les heures de classe ou lors des journées pédagogiques.



Ponctualité (Retards)

Être à l'heure, c'est une bonne habitude à développer, et ce, dès l'enfance. **Votre collaboration est requise, car un élève qui arrive en retard perturbe et dérange la classe.** L'élève en retard passe par la porte principale de l'école et se présente à la secrétaire afin qu'elle lui émette un billet de retard. On vous demande d'indiquer dans l'agenda la raison du retard.

Nous vous rappelons qu'en dehors des heures de surveillance, le matin, le midi et le soir votre enfant ne peut entrer dans la cour d'école et qu'il est sous votre responsabilité sauf pour les élèves inscrits au service de garde ou de dîner.

Sorties éducatives

Ce sont des journées d'école obligatoires. Vous êtes avisés par lettre et il faut retourner le coupon-réponse à l'école avec votre signature pour que votre enfant puisse participer à la sortie.



Lait-école

Il y aura distribution d'un berlingot de lait pour les enfants. L'horaire et le nombre de journées vous seront communiqués dans l'agenda des parents du mois de septembre. Attention! Ce n'est pas un déjeuner; assurez-vous que votre enfant déjeune avant de venir à l'école.

Circulation dans l'école



Lorsque vous venez à l'école, vous devez **passer par la porte principale** et vous identifier auprès de la secrétaire. Nous désirons connaître le nom des personnes qui sont à l'intérieur de l'édifice pour assurer la sécurité des élèves et du personnel. Il est strictement interdit de circuler dans l'école sans une autorisation.

Rendez-vous avec un membre du personnel

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, vous devez au préalable prendre rendez-vous par téléphone dans l'agenda de votre enfant. On vous recevra avec plaisir! **Aucun parent ne peut se rendre directement en classe quand un enseignant est responsable de son groupe.** En cas d'impossibilité de respecter le rendez-vous fixé, veuillez nous en informer dans les plus brefs délais. Les réunions sont peu nombreuses, mais très importantes pour votre enfant. Afin d'assurer un bon suivi-école maison, votre présence est requise.



Changement de numéro de téléphone

Si vous changez de numéro de téléphone, nous vous demandons de le signaler immédiatement à la secrétaire. Il est très important de savoir où l'on peut vous joindre en tout temps pour la sécurité de votre enfant.

Urgence : évacuation de l'école

Si nous devons évacuer l'école en cas d'urgence, les enfants seront amenés vers l'un de nos lieux d'évacuation. Dans le cas échéant, le lieu pour récupérer votre enfant vous sera communiqué et sera affiché sur la porte de l'entrée principale.



Objets personnels et sucreries

Afin d'éviter des conflits et même le taxage, aucun jouet, ballon, objet de valeur et sucrerie n'est autorisé dans la cour et dans l'école. Des ballons et divers jeux sont distribués à chacune des récréations pour amuser les élèves. Les objets de valeur ne sont pas recommandés. **En cas de perte ou de vol, l'école n'est pas responsable.**

« L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables. »



Communications, signatures et retour de feuilles

Le courrier reçu de l'école demeure la première responsabilité de votre enfant! Toutefois, le retour à l'école de ce courrier requiert votre collaboration. SVP, respectez les échéances.

Allergies alimentaires

Plusieurs élèves de notre école souffrent d'allergies alimentaires et/ou autres. Si c'est le cas de votre enfant, en aviser l'infirmière dès le début de l'année scolaire par le biais de la **fiche santé** qui vous sera acheminée sous peu. Si votre enfant apporte son repas, assurez-vous qu'aucun aliment ne contienne des arachides ou des noix, car une allergie peut être provoquée seulement par l'odeur. Nous tenons à la santé des enfants. Nous comptons donc sur votre vigilance.



Prêts de livres

L'élève est responsable des livres qu'il emprunte à la bibliothèque de l'école et des livres qui lui sont prêtés par l'école pour son année scolaire. S'il les endommage ou les perd, c'est votre responsabilité de les rembourser.

Récréations

Le matin et l'après-midi, les enfants vont à l'extérieur pour la récréation, lorsque la température le permet.

Tenue vestimentaire

Votre enfant doit toujours porter des vêtements adaptés à la saison et aux activités prévues. Beaucoup de vêtements sont perdus et non réclamés. Nous vous incitons à identifier tout ce qui appartient à votre enfant. De plus, votre enfant doit porter en tout temps des souliers. Selon la saison, prévoir des souliers pour l'intérieur et des bottes pour l'extérieur ou encore, deux paires de souliers.

Participation des parents

La participation des parents à la vie de l'école est importante. C'est lors de la rencontre de l'assemblée générale de la rentrée que sont formés les deux comités où siègent les parents.

Conseil d'établissement : C'est le comité formel de parents qui est prévu par la Loi de l'instruction publique. Le conseil, qui est toujours présidé par un parent, a un rôle décisionnel sur plusieurs questions, dont l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps attribué à chaque matière, la politique d'encadrement des élèves, le budget de l'école et l'affectation des locaux. Il est formé de 4 parents et de 4 membres du personnel.

Pour communiquer avec le conseil d'établissement : stgab.ce@csgdm.qc.ca

Organisme de participation des parents (O.P.P.) : Si les parents le désirent, ils peuvent former un organisme de participation des parents. L'O.P.P. a pour fonction de promouvoir la participation des parents dans les diverses activités de l'école notamment pour l'organisation de fêtes, la prise de photos, les levées de fonds.

Merci de votre collaboration.

Bonne année scolaire !

SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE



Éducation spécialisée

L'intervenant en éducation spécialisée aide les élèves à régler et bien gérer leurs conflits. Il s'occupe aussi d'animer les cours d'école en mettant sur pied, entre autres, le projet « Jeunes leaders ». Il offre à l'occasion des ateliers pour soutenir certains élèves à développer de bonnes habiletés sociales.

Orthopédagogie

L'orthopédagogue offre ses services à différents niveaux : activités dans la classe, activités individuelles et avec quelques élèves ayant des difficultés en français et/ou en mathématique.



Orthophonie

L'orthophoniste offre ses services aux élèves qui présentent ou risquent de présenter un trouble du langage qui aurait un impact sur les apprentissages. L'orthophoniste agit en classe, en sous-groupes ou en individuel.

Soutien linguistique

L'enseignant en soutien linguistique aide l'élève en situation d'apprentissage du français langue seconde (SAF) à acquérir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces dans l'apprentissage de la langue, ainsi que des méthodes de travail, et ce, dans toutes les disciplines.

Psychoéducateur

L'intervenant en psychoéducation offre des services à différents niveaux : activités en classe de sensibilisation et de prévention et des activités centrées sur l'élève. Le psychoéducateur rencontre l'élève pour mieux se connaître et l'outiller au niveau scolaire, familial et personnel.



Service de dîner (boîte à lunch)

Un service de dîner est offert à l'ensemble des élèves de l'école et est intégré au service de garde. Votre enfant apporte sa boîte à lunch à l'école et des surveillants sont présents pour assurer l'encadrement. Un traiteur scolaire est disponible. Des repas sont préparés pour votre enfant et livrés à l'école.

Attention : aucun plat à faire chauffer.

Il faut remplir un formulaire d'inscription disponible au service de garde, même si vous utilisez le service occasionnellement.

Service de garde

Un service de garde couvrant la journée (7h à 18h) est disponible. Veuillez nous téléphoner au (514) 596-7177.

Service de santé & psychosocial (infirmière et travailleur social)

Le service de santé scolaire est assuré par une infirmière du CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal. Le CIUSSS, après consultation au niveau de la direction de l'école, voit à déterminer en fonction des besoins locaux, les programmes de prévention, de dépistage et d'information qui doivent être donnés dans son secteur. Le but des consultations au service de santé est d'aider les élèves à identifier leurs malaises tant physiques que psychologiques ou familiaux, et les orienter, selon leurs besoins, aux services de l'école ou à d'autres organismes (hôpitaux, CLSC, cliniques).



Soins dentaires



Les hygiénistes dentaires référés par le CIUSSS viennent visiter les écoles afin de faire de la prévention sur les dents des enfants plus à risques et d'enseigner les bonnes méthodes d'hygiène dentaire.

Traitement des plaintes et des différends.

Un élève ou un parent insatisfait d'un service qu'il a reçu, reçoit, aurait dû recevoir ou requière du CSSDM peut formuler une plainte à la personne directement concernée par la plainte ou à son supérieur immédiat.

Nous vous référons au site Internet du CSSDM pour avoir plus d'informations en lien avec le processus de traitement des plaintes : cssdm.gouv.qc.ca/plaintes

